

*Les syndicats SUD Education 92 et SUD CT 92
organisent un stage de formation syndicale.*

« Le juridique au service des personnels et de l'animation syndicale »

Une formation de niveau 1

- *Pour les animatrices/teurs des équipes syndicales*
- *Pour celles et ceux qui ont besoin du juridique comme outil d'action syndicale*

Introduction au juridique et droit syndical

hiérarchie des normes, recours, droit syndical, particularité dans la FP/FPE/FPT/éducation, droit de grève, réunions, représentativité, locaux, moyens, diffusion, dé-légués, décharges, stages et refus de con-gé, CHSCT



Droit des fonctionnaires

droits et garanties, obligations, le statut général, la FPE, la FPT, statuts dans l'éducation nationale, les instances, le paritarisme, procédure disciplinaire

Animation des équipes syndicales

fonctionnement des syndicats, statut et RI, Solidaires, Fédérations, accueil des nouveaux militants, pratiques de terrain, utilisation des moyens syndicaux, défense des personnels, recherche des textes, mutualisation, échanges concrets.

Non titulaires

droit public, contractuels, loi Sauvadet, vacataires, AED, AESH, FPT, ATSEM, ATEE, ITRF, ARE, T.A. ; droit privé, CUI-CAE, em-ploi avenir professeur, CS, prudhommes, Pôle emploi, formation, chômage, action sociale

Quand ?

Jeudi 19 mars 2015, accueil à 9h00
Début 9h30-12h30 puis 13h30 –17h00
vendredi 20 mars 2015 9h00-12h00
puis 13h00-16h00

Comment ?

Envoyer votre demande de congé pour formation syndicale par la voie hiérarchique avant le 19 février 2015 (au plus tard le 13/02 si vous travaillez dans un établissement scolaire pour cause de vacances). L'absence de réponse vaut accord.

Modèle de lettre ci-joint

Où?

Local Sud éducation
30 bis rue des Boulets
75011 Paris
Métro Rue des boulets, ligne 9
ou Nation
Code 248A

Pourquoi?

Parce que le juridique est un outil dans la défense des collègues au quotidien mais aussi dans la défense de nos droits syndicaux et bien d'avantage en ces temps qui nous attendent. Parce qu'il est urgent d'unir nos forces syndicales pour lutter contre les divisions imposées par nos employeurs !

Quoi faire?

Dès que vous avez déposé votre demande de congé auprès de votre hiérarchie, renvoyez-nous un mail à

sudformation92@gmail.com

ou laisser un message au 01 43 70 56 87

Sans faute, car du nombre d'inscrit-e-s dépend l'organisation concrète et matérielle du stage.

Un programme détaillé et les horaires du déroulement vous seront adressés en retour.

Qui peut ?

Le congé pour formation syndicale est un droit. Tous les agents de la fonction publique (d'état ou territoriale), syndiqués ou non-syndiqués, titulaires ou non-titulaires, ont droit à 12 jours de formation syndicale par an, rémunérés, sans condition d'ancienneté. Les employé-e-s municipaux peuvent demander ce stage même s'il n'y a pas de section SUD CT dans leur ville. Ce sera justement l'occasion d'avoir les informations pour en créer une !

Loi n°84-16 du 11 janvier 1984, article 34-7 pour la FPE et loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 57 dans le FPT

**Modèle pour s'inscrire au stage
Personnels de l'Education Nationale**

« *Lieu* », le *
Mme/M. le recteur
s/c du chef d'établissement/
Ou Mme/M. Le DASEN

Mme/M (*Prénom, NOM, fonction, affectation*) demande a bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour / de 2 jours (*selon besoin dans votre emploi du temps*), en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation « *** », qui se déroulera les ***, a ***, stage déclaré sous l'égide du CEFI-Solidaires (144 Bd de la Villette 75019 PARIS).

Signature :

Impératif !

Les délais étant très courts, vous devez déposer la demande avant les vacances de février pour les personnels enseignants !

En cas de refus, contactez-nous immédiatement et adressez-nous le double de la preuve du dépôt de votre demande de congé (mail, fax ou feuille tamponnée par l'administration « courrier reçu le... ») et une copie du courrier de refus.

**Modèle pour s'inscrire au stage
Personnels des collectivités territoriales**

« *Lieu* », le *
Mme/M. le Président du Conseil General
/régional
s/c du chef d'établissement/
Ou Mme/M. Le maire

Mme/M (*Prénom, NOM, fonction, affectation*) demande a bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour / de 2 jours (*selon besoin dans votre emploi du temps*), en application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du Décret n° 85-552 du 22 mai 1985, en vue de participer au stage de formation « *** », qui se déroulera les ***, a ***, stage déclaré sous l'égide du CEFI Solidaires (144 Bd de la Villette 75019 Paris)

Signature :



Si vous n'avez pas de réponse quinze jours avant le début du stage (soit le 4 mars 2015), celui-ci est réputé accepté.

Pause déjeuner

Chacun-e peut amener à boire et à manger, à partager sur place. Il y a aussi de quoi faire des courses à côté du local ou des restos pour ceux/celles qui voudraient prendre l'air...